



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Demande de propositions D/1785/A3 Sélection de consultants pour la mission de contrôle technique (BCT) relative à la réalisation des travaux d'aménagements urbains (voiries, carrefours, arrêts terminus, signalisation lumineuse de trafic) du programme prioritaire du projet de restructuration du réseau de transport en commun de Dakar -1^{ère} phase.

1. Date de lancement : **16/12/2025**
2. Nombre de proposition reçues et identité des consultants : **Deux (02)**
 - **Groupement APAVE SAHEL*/APAVE INTERNATIONAL;**
 - **Groupement COTEXA SENEGAL*/SEXTANT CPI.**
3. Montant de la proposition retenue :

Cent soixante millions **(160 000 000) francs CFA HT** soit cent quatre-vingt-huit millions huit cent mille **(188 800 000) francs CFA TTC.**
4. Nom et adresse de l'attributaire provisoire :

Groupement APAVE SAHEL*/APAVE INTERNATIONAL
Cité Sipres fort B, lot 63
Tel : 33 860 73 01
5. Délai d'exécution : **Le délai est de quarante-deux (42) mois.**

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

Moustapha FALL